

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Nitrate Test Powder**

· **Code du produit: 465230**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour l'analyse de l'eau**

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
 - **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
-

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.
- **Composants contribuant aux dangers:**
Facteur M: 1
Facteur M: 1

| | | |
|---|---|--------|
| CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Numéro index: 030-001-01-9 | zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 | 60-70% |
|---|---|--------|

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
-

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
En cas de résorption:
Fièvre
troubles gastro - intestinaux
état malade
vomissement
troubles cardio-vasculaires
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Ciment
Sable sec
Poudre spéciale pour incendies de métaux.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :
Eau
Mousse
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
combustible
Risque d'élévation de poussière
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxydes de soufre (SOx)
Azote oxydes (NOx)
Hydrogène
oxyde de zinc

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 - Porter un vêtement de protection totale
 - **Autres indications**
 - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
 - Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
-

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - **Conseil pour les non-secouristes:**
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Veiller à une aération suffisante
 - Éviter de respirer les poussières.
 - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Assurer une aération suffisante.
 - Recueillir par moyen mécanique.
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - **Conseils pour une manipulation sans danger :**
 - Éviter la formation de poussière.
 - Bien dépoussiérer.
 - Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - **Mesures d'hygiène :**
 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
 - Ne pas stocker avec les matières inflammables
 - Ne pas conserver avec de l'eau
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Protéger contre les effets de la lumière
 - Stocker à sec
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
 - **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

FR
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

| | |
|--------------|--|
| VME (Suisse) | Valeur momentanée: 0,4a 4e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1a 2e mg/m ³ SSc;als Zn |
|--------------|--|

CAS: 7727-43-7 sulfate de baryum, naturel

| | |
|---------------|--|
| VL (Belgique) | Valeur à long terme: 5 mg/m ³ |
|---------------|--|

· Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

· Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière

· Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Autres mesures de protection (Protection du corps): Vêtements de travail protecteurs.

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique

solide

· Forme:

poudre

· Couleur :

gris

· Odeur :

inodore

· Seuil olfactif:

Non applicable.

· Point de fusion/point de congélation :

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

combustible

· Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif.

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 4)

| | |
|---|---|
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non applicable. |
| · supérieure : | Non applicable. |
| · Point d'éclair : | Sans objet (solide). |
| · Température d'inflammation : | 460°C (CAS 7440-66-6, CAS: 7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)) |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · pH (17,3 g/l) à 20°C | 7,1 |
| · Viscosité cinématique | Sans objet (solide). |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | Partiellement insoluble. |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Sans objet (mélange). |
| · Pression de vapeur : | Non applicable. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20°C: | 6,12 g/cm ³ |
| · Densité relative : | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur relative | Sans objet (solide). |
| · Caractéristiques des particules | Non déterminé. |
| · 9.2 Autres informations | |
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Autres caractéristiques de sécurité | |
| · Propriétés comburantes: | Non |
| · Autres indications | |
| · Teneur en substances solides : | 100 % |

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Risque d'élévation de poussière
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réactions au contact de l'air humide
 - Réactions aux peroxydes
 - Réactions aux composés halogénés
 - Réactions aux agents d'oxydation
 - Réactions aux acides et alcalis (lessives alcalines).
 - Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
- **10.4 Conditions à éviter** Exposition à l'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:** substances combustibles
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - hydrogène
 - En cas d'incendie : voir chapitre 5.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

| | | |
|------|-------|--|
| Oral | LD50. | >2000 mg/kg (rat) (Registrant, Echa: limit test, no mortality observed) |
|------|-------|--|

CAS: 63-74-1 sulfanilamide

| | | |
|------|------|-----------------------------|
| Oral | LD50 | 3900 mg/kg (rat) (RTECS) |
|------|------|-----------------------------|

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 5)

| | | |
|--|--------------------|-----------|
| · Informations sur les composants : | | |
| CAS: 63-74-1 sulfanilamide | | |
| Sensibilisation | Patch test (human) | (négatif) |

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

CAS 7440-66-6 : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes (IUCLID).

CAS 7440-66-6: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales (IUCLID).

CAS 7440-66-6: Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux (IUCLID).

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

| |
|---|
| · Propriétés perturbant le système endocrinien |
| Aucun des composants n'est compris. |

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
· 12.1 Toxicité

| | |
|---|--|
| · Toxicité aquatique : | |
| CAS: 7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) | |
| EC50 | 0,356 mg/l/48h (Daphnia magna) (Merck) |
| NOEC | 0,169 mg/l/96h (poisson) (30d) (Registrant, ECHA: Cottus bairdii) |
| NOEC | 0,0727 mg/l (Daphnia magna) (21 d) (Merck) |
| EC50 | 0,106 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (Merck) |
| LC50 | 0,238–0,269 mg/l/96h (Pimephales promelas) (Merck) |

· Toxicité sur les bactéries: sulfate toxique > 2,5 g/l

· Autres indications :

Toxique chez les poissons:

sulfate > 7 g/l

Zn > 0.1 mg/l

Ba > 158 mg/l

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

| | |
|--|--------------------------|
| · 12.3 Potentiel de bioaccumulation | |
| CAS: 63-74-1 sulfanilamide | |
| log Pow | -0,62 (.) (experimental) |

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

· Pollution des eaux :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 6)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Recommandation d'élimination : en tant que déchets contenant des métaux lourds (contient de très petites quantités de métaux lourds)

Recommandation d'élimination : en tant que déchets contenant des métaux lourds (contient de très petites quantités de métaux lourds)

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

16 05 06 produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées))

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

(zinc powder - zinc dust (stabilized)), MARINE POLLUTANT

IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

(zinc powder - zinc dust (stabilized))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



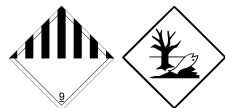
Classe

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

IMDG, IATA



Class

9 Matières et objets dangereux divers.

Label

9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Polluant marin :

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler :

Attention: Matières et objets dangereux divers.

90

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

(suite de la page 7)

| | |
|---|--|
| · No EMS : | F-A,S-F |
| · Segregation groups | Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds) |
| · Stowage Category | A |
| · Stowage Code | SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | E1 |
| · Quantités exceptées (EQ): | 5 kg |
| · Quantités limitées (LQ) | Code: E1 |
| · Quantités exceptées (EQ) | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | E |
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5 kg |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé

· Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)).

· Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail en Suisse :

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2022

Numéro de version 76 (remplace la version 75)

Révision: 01.03.2022

Nom du produit: Nitrate Test Powder

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite de la page 8)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Phrases importantes**

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

ICAO: International Civil Aviation Organisation

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- **Sources**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

ECHA: European Chemicals Agency <http://echa.europa.eu>

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**